



Photo AFP

Votre journal

C'est *Informations ouvrières*. Une tribune libre de la lutte de classe où peuvent s'exprimer le point de vue, les contributions de travailleurs et de militants. Ceux-là mêmes qui sont confrontés à un gouvernement en crise, mais qui doit engager des contre-réformes. Ceux-là mêmes qui cherchent les voies et les moyens pour bloquer cette politique.

Tribune libre : il ne s'agit pas d'un débat abstrait, un débat pour le débat, mais pour agir en commun

dans la lutte de classe.

Journal ouvrier, journal lutte de classe, il est aussi celui du POI. Celui-ci prépare son congrès pour le mois de mai.

Un congrès ouvert, préparé par des assemblées-débat dans les localités, dans les départements, visant à rassembler non seulement des militants du POI mais également une série de militants, de travailleurs qui ne sont pas au POI et qui ont leur mot à dire pour les combats de classe qui se préparent, et que nous préparons en commun. Ce débat sur les voies et les moyens pour bloquer cette politique traverse tout le mouvement ouvrier. C'est au débat pour l'action que nous invitons.

Informations ouvrières a l'ambition, la volonté d'être le lieu où se retrouvent ces militants d'origines diverses.

C'est pourquoi ce journal est le vôtre.

Ce journal est le vôtre pour y publier vos points de vue, vos propositions pour l'action commune.

Ce journal est le vôtre car, en le diffusant, en élargissant son audience, vous contribuez à réaliser ce qui est sa devise :

« *L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* » !

Lucien Gauthier, rédacteur en chef

Pour réaliser 700 millions d'euros d'économies sur les prestations familiales

Le gouvernement veut "moduler" les allocations familiales

Nicole Bernard

Nous posons la question dans notre précédent numéro : « *Un accord est-il dans les tuyaux entre le groupe PS et le gouvernement sur les allocations familiales ?* » Depuis, le 17 octobre, un communiqué du gouvernement se réjouit « *de l'issue positive des travaux conduits avec la majorité* ». Une « *issue positive exemplaire de la méthode du gouvernement qui repose sur le dialogue avec le Parlement* » ; une « *issue positive qui manifeste la vitalité de nos institutions* »... Résumons ce qui suscite cet éloge enflammé des institutions de la Ve République : le gouvernement a besoin du vote de tous les députés du PS pour obtenir 700 millions d'euros de coupes sur les prestations familiales. Il a donc échangé les coupes prévues dans la prime à la naissance, la majoration à compter de 14 ans, avec la réduction des allocations familiales pour les familles dites « riches ».

D'après le député PS Gérard Bapt, « *à quelques millions près, nous sommes arrivés au même équilibre* », c'est-à-dire à la réduction de 700 millions des dépenses pour la famille.

Mais ces économies seraient obtenues « *par une plus grande justice sociale* », affirme Marie-Françoise Clergeau, rapporteur de la partie famille du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015. On est au cœur du problème.

« PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE » OU DÉMANTÈLEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

La prise en considération des revenus du ménage est fondamentale en matière d'impôt. Elle est fondamentale en matière d'aide sociale.

Elle n'a aucun sens en matière de Sécurité sociale. Avant 1945, les assurances sociales prenaient en charge les salariés en dessous

d'un certain plafond de revenus. Les autres devaient s'assurer.

Les ordonnances de 1945 ont rompu radicalement avec ce système : aucune prestation ne doit dépendre de la situation de fortune de l'assuré.

C'est clair, net et précis. En matière d'allocations familiales, les prestations créées en 1945 sont un droit ouvert à **toutes** les familles ayant deux enfants et plus.

En matière de maladie, les prestations créées en 1945 sont un droit ouvert à **tous** les assurés et ayants droit en fonction de leur état de santé (1).

En matière de retraite, les prestations sont un droit ouvert à **tous** les vieux salariés ayant atteint un certain âge et une certaine durée de cotisation, quel que soit l'état de leur patrimoine.

Cette règle est la condition pour que les prestations soient **un droit**.

Rompre avec cette règle a deux conséquences directement liées :

— Les prestations ne sont plus un droit puisque les allocations familiales peuvent être réduites dès que le salarié bénéficie d'une augmentation de revenu.

On nous dira que la barre est haute puisque ce qui est envisagé, c'est de réduire les allocations familiales pour les familles ayant plus de 6 000 euros de revenu par mois.

D'accord. Mais, déjà, d'autres plafonds sont évoqués : 5 500, 5 100 euros par mois... Et demain ? Que nous préparent des gouvernements pour qui un retraité percevant 1 200 euros par mois de pension est un retraité « aisé » ?

— Si les prestations ne sont plus un droit pour tous, alors la Sécurité sociale n'est plus le régime obligatoire de l'ensemble des salariés mais devient le premier niveau d'un système à deux vitesses réservé aux plus défavorisés.

Et les autres (dont le nombre dépend de la barre fixée par le gouvernement) ? Ils chercheront à s'assurer ailleurs pour les prestations que le régime obligatoire ne leur versera pas !

Si les prestations ne sont plus un droit pour tous, alors la Sécurité sociale n'est plus le régime obligatoire de l'ensemble des salariés, c'est une voie royale qui s'ouvre pour les assurances privées !

APRÈS LA MODULATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES, LA MODULATION DES REMBOURSEMENTS MALADIE... ?

Dans le journal *Libération* (14 octobre), Pierre-Yves Geoffard, « éminent économiste », explique qu'il faut moduler les allocations familiales parce que, s'interroge-t-il : « *Comment penser que l'organisation de la Sécurité sociale puisse encore être adaptée aux défis des sociétés contemporaines ?* »

C'est ce qu'avait déclaré Denis Kessler, ancien vice-président du Medef, en 2007 : « *Adieu 1945...* » !

Et Pierre-Yves Geoffard ajoute, en conséquence : « *Qui peut raisonnablement prétendre qu'il est juste que, pour un même épisode de soins, la Sécurité sociale laisse la même somme à la charge de l'assuré, indépendamment de son revenu ?* (2) »

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? A partir de quel revenu le remboursement sera-t-il réduit ?

Et que fera le salarié trop « riche » pour être pris en charge complètement ? Il prendra une assurance complémentaire, car la santé n'a pas de prix.

C'est une voie royale qui s'ouvre pour les assurances privées ! Et c'est bien Kessler et les assurances privées qui sont derrière la modulation des prestations ! ■

(1) L'article 35 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 relative à la prise en charge à 100 % précise : « *Les prestations attribuées par les caisses primaires comprennent obligatoirement la couverture des frais de toute nature pour permettre au malade de guérir et recouvrer sa capacité de gain.* » Et cela doit être vrai quel que soit le revenu.

(2) On ne s'étonnera pas de lire sous la plume de cet éminent économiste : « *Une meilleure focalisation des prestations de protection sociale visant à aider en priorité ceux qui en ont le plus besoin permettrait de contenir les besoins de financement.* » Et voilà !

Une question que se posent de nombreux militants ouvriers Comme faire échec à la politique de ce gouvernement ?

Martine Aubry se pose en recours

Yan Legoff

Martine Aubry a donné une longue interview, largement médiatisée, au *Journal du Dimanche* (19 octobre) où, malgré ses dénégations, elle se pose en recours.

Pourquoi cette longue interview de Martine Aubry ? Et pourquoi maintenant ? *Le Figaro* (20 octobre) étale à sa « une » le dernier sondage sur François Hollande, aujourd'hui à mi-mandat : « Deux ans et demi après son arrivée à l'Élysée, la rupture est consommée entre le président de la République et l'opinion. Jusque dans son propre camp : 74 % de ses électeurs se disent mécontents de son action. » Et de commenter dans l'éditorial : « (C'est) un état de faiblesse jamais vu pour un président de la Ve République. A telle enseigne qu'on se demande même s'il pourra tenir jusqu'au bout. » Avec une droite déliquescence, l'alternance habituelle sous la Ve République n'est pas possible.

SITUATION DE CRISE AIGÜE

C'est dans cette situation de crise aiguë que Martine Aubry a décidé d'intervenir. Elle mesure chacun de ses mots. Elle « demande une inflexion de la politique entre la réduction des déficits et la croissance ». Elle demande qu'on « réoriente la politique économique ». Mais elle précise aussi : « Ne peut-on arrêter d'appeler "frondeurs" des députés qui connaissent l'économie, souhaitent le succès du gouvernement (...) ? » Martine Aubry se fixe ainsi elle-même une marge de manœuvre très étroite : tenter de contenir le rejet qui frappe le gouvernement, et en même temps, ne pas ajouter, par son intervention, un facteur supplémentaire de déstabilisation de toute la situation...



Photo AFP

Les médias ont retenu cette phrase de la maire de Lille : « Il faut en finir avec les vieilles recettes libérales. » Mais « entendons-nous bien, dit-elle, la question n'est pas de renoncer à réduire les déficits. » Elle prend ses distances avec l'extension prévue du travail du dimanche, mais elle se garde bien de trop en remettre en cause : elle propose de « mieux cibler les aides aux entreprises », de ne pas abroger le pacte de responsabilité, mais d'en diminuer seulement le montant.

UNE QUESTION D'UNE "IMPORTANCE ESSENTIELLE"

Et surtout, elle se réclame de ce qu'elle appelle une « nouvelle social-démocratie » qui « accorde une importance essentielle aux syndicats de salariés et d'employeurs ». Bref, elle se porte candidate pour réussir là où François Hollande a échoué, alors que, lui aussi, en avait fait l'axe de sa politique au moment de sa prise de fonction : la conclusion d'un sorte de pacte social avec les organisations syndicales pour accompagner les « réformes ». Un échec consommé par la sortie de la conférence sociale, en juillet dernier, de la CGT et de la CGT-FO, avec la FSU et Solidaires. ■

Après que Thierry Lepaon – interrogé sur la déclaration que venait de faire Martine Aubry au *Journal du dimanche* – a indiqué que tout ce qui pouvait infléchir la politique de ce gouvernement était positif, le journaliste de « C politique », sur France 5 le 19 octobre, lui a posé la question : « Pensez-vous réellement pouvoir infléchir la politique du gouvernement ? » Il lui a répondu : « Si nous étions un million, deux millions, trois millions dans la rue, sans doute que le gouvernement ferait une autre politique que celle qu'il fait actuellement. » Mais il n'y appelle pas, c'est la question.



Photo AFP

ÉDITORIAL

“Les réformes continueront” ?

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Avec ses 21 milliards d'euros de coupes pesant sur les revenus ouvriers et populaires, le budget 2015 est le plus anti-ouvrier, antisocial et anti-populaire que la Ve République ait jamais connu (1).

A l'occasion de sa discussion, la crise du régime a franchi une nouvelle étape. S'abstenant collectivement, ce 21 octobre, sur la partie « recettes » du budget, les députés socialistes « frondeurs » ont évité au gouvernement de voir son budget rejeté, mais ils ont aussi rendu publics leurs désaccords.

Deux jours plus tôt, Martine Aubry s'est exprimée publiquement dans le *Journal du dimanche*.

Dans cette interview qu'elle accorde au *JDD*, elle revendique que la politique économique du gouvernement soit « réorientée » et se prononce pour « une nouvelle social-démocratie (qui) accordera une importance essentielle aux syndicats de salariés et d'employeurs ». Opposée à la remise en cause du régime d'indemnisation chômage, elle déclare qu'il ne faut pas « passer le XXI^e siècle à défaire ce qu'on a fait au XX^e ».

Dans les heures qui suivent, François Hollande, tout président de la République et clé de voûte des institutions qu'il est, considère qu'il n'a d'autre choix que de monter en première ligne. Il répond personnellement : « Les réformes continueront et s'accéléreront. »

Interrogée le 20 octobre au matin sur France Inter, Martine Aubry affirme que « le gouvernement a bien fait de se lancer dans une réduction des déficits et de la dette », et apporte son soutien aux réformes gouvernementales sur les allocations familiales, sur la transition énergétique qui privatise EDF et sur les rythmes scolaires. Sur le pouvoir d'achat, elle préconise d'aider les ménages, « mais pas par des augmentations de salaire, on ne peut le faire aujourd'hui ». Elle y réaffirme aussi son opposition à la généralisation du travail le dimanche. Mais en précisant que ce n'est « pas parce que c'est un acquis des travailleurs, je ne suis pas la ringarde qu'on veut faire croire ».

Ici commence un vrai débat. Dans le contexte de décomposition du régime de la Ve République, marqué par le rejet de tous les partis institutionnels — et notamment par l'effondrement et l'annonce d'une prochaine nouvelle déroutante électorale du Parti socialiste —, nombre de militants et d'électeurs de ce parti porteront une certaine attention, et c'est normal, aux propos de Martine Aubry.

Il reste que la lutte des classes a ses lois. La classe ouvrière ne peut renoncer à défendre ses conquêtes et ses acquis, de la Sécurité sociale de 1945 au Code du travail, en passant par les statuts, les conventions collectives, etc.

Dans les dernières semaines, cette réalité a été rappelée avec force dans la grève des cheminots, celle des pilotes, et plus généralement toutes les luttes de classe en cours. Luttes de classe qui convergent vers et contre le pacte de responsabilité et le gouvernement Hollande-Valls qui le met en œuvre.

Ces questions sont au cœur de tous les débats au sein du mouvement ouvrier.

Le Parti ouvrier indépendant, dans le cadre de la préparation de son congrès ouvert, y prendra sa part (2).

(1) Cela en application des diktats de tous les traités européens successifs depuis Maastricht... même si la Commission de Bruxelles ne relâche pas sa pression pour obtenir encore plus de coupes.

(2) Relevons que *L'Humanité* (20 octobre), commentant les propos de Martine Aubry, y décèle déjà « un appel à rechercher les convergences ».

Projet de loi “sur l'activité” : déréglementation à tous les étages

Alors même que des pans entiers du texte ne sont pas écrits, le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, a présenté, le 15 octobre, les grandes lignes du futur projet de loi « sur l'activité ».

La date ne doit rien au hasard. Le gouvernement transmettait le même jour son projet de budget à Bruxelles. Et malgré les coupes sans précédent prévues, de 21 milliards d'euros, Bruxelles estime que ce n'est pas suffisant. Il fallait donc, pour le gouvernement, donner des gages de « réformes ».

Le ministre a d'abord fustigé le « corporatisme », une économie, une société « bloquées par des intérêts constitués ».

Mais il a dû composer avec les notaires, les pharmaciens, en présentant une mesure en retrait

par rapport à ce qui était initialement prévu. Sur le travail du dimanche, en revanche, il annonce que tous les magasins non alimentaires pourront ouvrir cinq dimanches par an sur simple demande, et jusqu'à douze dimanches par an au total ! Une véritable déréglementation.

Le ministre a annoncé que tous les magasins non alimentaires pourront ouvrir cinq dimanches par an sur simple demande, et jusqu'à douze dimanches par an au total !

Un autre pan du projet concernerait la justice prud'homale, qui serait « professionnalisée », c'est-à-dire mise sous tutelle : un grave danger pour cette institution, qui est historiquement un recours incontournable pour tout salarié contestant l'arbitraire patronal.

On a aussi beaucoup parlé de la déréglementation annoncée des liaisons longue distance en autocar.

Les pauvres ne peuvent plus prendre le train, qu'ils voyagent en car, a dit le ministre !

L'instruction des permis de construire serait, elle aussi, déréglementée pour satisfaire les promoteurs immobiliers.

Le projet de loi est également censé traduire dans la loi les résultats hypothétiques de la négociation en cours sur les modalités du « dialogue social » dans l'entreprise.

Le patronat, dans un premier projet, voudrait que ces modalités ne soient plus réglées par le Code du travail !

Le texte sera présenté en Conseil des ministres à la « mi-décembre » et examiné au Parlement à partir de janvier 2015, pour un vote « avant le printemps », a précisé Emmanuel Macron, qui a aussi annoncé que l'État vendrait, dans les dix-huit mois, jusqu'à 10 milliards d'euros dans ses participations dans des entreprises, soit le double que ce qui était prévu.



Photo AFP

Votre journal

C'est *Informations ouvrières*. Une tribune libre de la lutte de classe où peuvent s'exprimer le point de vue, les contributions de travailleurs et de militants. Ceux-là mêmes qui sont confrontés à un gouvernement en crise, mais qui doit engager des contre-réformes. Ceux-là mêmes qui cherchent les voies et les moyens pour bloquer cette politique.

Tribune libre : il ne s'agit pas d'un débat abstrait, un débat pour le débat, mais pour agir en commun

dans la lutte de classe.

Journal ouvrier, journal lutte de classe, il est aussi celui du POI. Celui-ci prépare son congrès pour le mois de mai.

Un congrès ouvert, préparé par des assemblées-débat dans les localités, dans les départements, visant à rassembler non seulement des militants du POI mais également une série de militants, de travailleurs qui ne sont pas au POI et qui ont leur mot à dire pour les combats de classe qui se préparent, et que nous préparons en commun. Ce débat sur les voies et les moyens pour bloquer cette politique traverse tout le mouvement ouvrier. C'est au débat pour l'action que nous invitons.

Informations ouvrières a l'ambition, la volonté d'être le lieu où se retrouvent ces militants d'origines diverses.

C'est pourquoi ce journal est le vôtre.

Ce journal est le vôtre pour y publier vos points de vue, vos propositions pour l'action commune.

Ce journal est le vôtre car, en le diffusant, en élargissant son audience, vous contribuez à réaliser ce qui est sa devise :

« *L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* » !

Lucien Gauthier, rédacteur en chef

Pour réaliser 700 millions d'euros d'économies sur les prestations familiales

Le gouvernement veut "moduler" les allocations familiales

Nicole Bernard

Nous posons la question dans notre précédent numéro : « *Un accord est-il dans les tuyaux entre le groupe PS et le gouvernement sur les allocations familiales ?* » Depuis, le 17 octobre, un communiqué du gouvernement se réjouit « *de l'issue positive des travaux conduits avec la majorité* ». Une « *issue positive exemplaire de la méthode du gouvernement qui repose sur le dialogue avec le Parlement* » ; une « *issue positive qui manifeste la vitalité de nos institutions* »...

Résumons ce qui suscite cet éloge enflammé des institutions de la V^e République : le gouvernement a besoin du vote de tous les députés du PS pour obtenir 700 millions d'euros de coupes sur les prestations familiales. Il a donc échangé les coupes prévues dans la prime à la naissance, la majoration à compter de 14 ans, avec la réduction des allocations familiales pour les familles dites « riches ».

D'après le député PS Gérard Bapt, « *à quelques millions près, nous sommes arrivés au même équilibre* », c'est-à-dire à la réduction de 700 millions des dépenses pour la famille.

Mais ces économies seraient obtenues « *par une plus grande justice sociale* », affirme Marie-Françoise Clergeau, rapporteur de la partie famille du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015. On est au cœur du problème.

« PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE » OU DÉMANTÈLEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

La prise en considération des revenus du ménage est fondamentale en matière d'impôt. Elle est fondamentale en matière d'aide sociale.

Elle n'a aucun sens en matière de Sécurité sociale. Avant 1945, les assurances sociales prenaient en charge les salariés en dessous

d'un certain plafond de revenus. Les autres devaient s'assurer.

Les ordonnances de 1945 ont rompu radicalement avec ce système : aucune prestation ne doit dépendre de la situation de fortune de l'assuré.

C'est clair, net et précis. En matière d'allocations familiales, les prestations créées en 1945 sont un droit ouvert à **toutes** les familles ayant deux enfants et plus.

En matière de maladie, les prestations créées en 1945 sont un droit ouvert à **tous** les assurés et ayants droit en fonction de leur état de santé (1).

En matière de retraite, les prestations sont un droit ouvert à **tous** les vieux salariés ayant atteint un certain âge et une certaine durée de cotisation, quel que soit l'état de leur patrimoine.

Cette règle est la condition pour que les prestations soient **un droit**.

Rompre avec cette règle a deux conséquences directement liées :

— Les prestations ne sont plus un droit puisque les allocations familiales peuvent être réduites dès que le salarié bénéficie d'une augmentation de revenu.

On nous dira que la barre est haute puisque ce qui est envisagé, c'est de réduire les allocations familiales pour les familles ayant plus de 6 000 euros de revenu par mois.

D'accord. Mais, déjà, d'autres plafonds sont évoqués : 5 500, 5 100 euros par mois... Et demain ? Que nous préparent des gouvernements pour qui un retraité percevant 1 200 euros par mois de pension est un retraité « aisé » ?

— Si les prestations ne sont plus un droit pour tous, alors la Sécurité sociale n'est plus le régime obligatoire de l'ensemble des salariés mais devient le premier niveau d'un système à deux vitesses réservé aux plus défavorisés.

Et les autres (dont le nombre dépend de la barre fixée par le gouvernement) ? Ils chercheront à s'assurer ailleurs pour les prestations que le régime obligatoire ne leur versera pas !

Si les prestations ne sont plus un droit pour tous, alors la Sécurité sociale n'est plus le régime obligatoire de l'ensemble des salariés, c'est une voie royale qui s'ouvre pour les assurances privées !

APRÈS LA MODULATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES, LA MODULATION DES REMBOURSEMENTS MALADIE... ?

Dans le journal *Libération* (14 octobre), Pierre-Yves Geoffard, « éminent économiste », explique qu'il faut moduler les allocations familiales parce que, s'interroge-t-il : « *Comment penser que l'organisation de la Sécurité sociale puisse encore être adaptée aux défis des sociétés contemporaines ?* »

C'est ce qu'avait déclaré Denis Kessler, ancien vice-président du Medef, en 2007 : « *Adieu 1945...* » !

Et Pierre-Yves Geoffard ajoute, en conséquence : « *Qui peut raisonnablement prétendre qu'il est juste que, pour un même épisode de soins, la Sécurité sociale laisse la même somme à la charge de l'assuré, indépendamment de son revenu ?* (2) »

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? A partir de quel revenu le remboursement sera-t-il réduit ?

Et que fera le salarié trop « riche » pour être pris en charge complètement ? Il prendra une assurance complémentaire, car la santé n'a pas de prix.

C'est une voie royale qui s'ouvre pour les assurances privées ! Et c'est bien Kessler et les assurances privées qui sont derrière la modulation des prestations ! ■

(1) L'article 35 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 relative à la prise en charge à 100 % précise : « *Les prestations attribuées par les caisses primaires comprennent obligatoirement la couverture des frais de toute nature pour permettre au malade de guérir et recouvrer sa capacité de gain.* » Et cela doit être vrai quel que soit le revenu.

(2) On ne s'étonnera pas de lire sous la plume de cet éminent économiste : « *Une meilleure focalisation des prestations de protection sociale visant à aider en priorité ceux qui en ont le plus besoin permettrait de contenir les besoins de financement.* » Et voilà !

Une question que se posent de nombreux militants ouvriers Comme faire échec à la politique de ce gouvernement ?

Martine Aubry se pose en recours

Yan Legoff

Martine Aubry a donné une longue interview, largement médiatisée, au *Journal du Dimanche* (19 octobre) où, malgré ses dénégations, elle se pose en recours.

Pourquoi cette longue interview de Martine Aubry ? Et pourquoi maintenant ? *Le Figaro* (20 octobre) étale à sa « une » le dernier sondage sur François Hollande, aujourd'hui à mi-mandat : « Deux ans et demi après son arrivée à l'Élysée, la rupture est consommée entre le président de la République et l'opinion. Jusque dans son propre camp : 74 % de ses électeurs se disent mécontents de son action. » Et de commenter dans l'éditorial : « (C'est) un état de faiblesse jamais vu pour un président de la Ve République. A telle enseigne qu'on se demande même s'il pourra tenir jusqu'au bout. » Avec une droite déliquescence, l'alternance habituelle sous la Ve République n'est pas possible.

SITUATION DE CRISE AIGÜE

C'est dans cette situation de crise aiguë que Martine Aubry a décidé d'intervenir. Elle mesure chacun de ses mots. Elle « demande une inflexion de la politique entre la réduction des déficits et la croissance ». Elle demande qu'on « réoriente la politique économique ». Mais elle précise aussi : « Ne peut-on arrêter d'appeler "frondeurs" des députés qui connaissent l'économie, souhaitent le succès du gouvernement (...) ? » Martine Aubry se fixe ainsi elle-même une marge de manœuvre très étroite : tenter de contenir le rejet qui frappe le gouvernement, et en même temps, ne pas ajouter, par son intervention, un facteur supplémentaire de déstabilisation de toute la situation...



Photo AFP

Les médias ont retenu cette phrase de la maire de Lille : « Il faut en finir avec les vieilles recettes libérales. » Mais « entendons-nous bien, dit-elle, la question n'est pas de renoncer à réduire les déficits. » Elle prend ses distances avec l'extension prévue du travail du dimanche, mais elle se garde bien de trop en remettre en cause : elle propose de « mieux cibler les aides aux entreprises », de ne pas abroger le pacte de responsabilité, mais d'en diminuer seulement le montant.

UNE QUESTION D'UNE "IMPORTANCE ESSENTIELLE"

Et surtout, elle se réclame de ce qu'elle appelle une « nouvelle social-démocratie » qui « accorde une importance essentielle aux syndicats de salariés et d'employeurs ». Bref, elle se porte candidate pour réussir là où François Hollande a échoué, alors que, lui aussi, en avait fait l'axe de sa politique au moment de sa prise de fonction : la conclusion d'un sorte de pacte social avec les organisations syndicales pour accompagner les « réformes ». Un échec consommé par la sortie de la conférence sociale, en juillet dernier, de la CGT et de la CGT-FO, avec la FSU et Solidaires. ■

Après que Thierry Lepaon – interrogé sur la déclaration que venait de faire Martine Aubry au *Journal du dimanche* – a indiqué que tout ce qui pouvait infléchir la politique de ce gouvernement était positif, le journaliste de « C politique », sur France 5 le 19 octobre, lui a posé la question : « Pensez-vous réellement pouvoir infléchir la politique du gouvernement ? » Il lui a répondu : « Si nous étions un million, deux millions, trois millions dans la rue, sans doute que le gouvernement ferait une autre politique que celle qu'il fait actuellement. » Mais il n'y appelle pas, c'est la question.

Photo AFP

ÉDITORIAL

“Les réformes continueront” ?

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Avec ses 21 milliards d'euros de coupes pesant sur les revenus ouvriers et populaires, le budget 2015 est le plus anti-ouvrier, antisocial et anti-populaire que la Ve République ait jamais connu (1).

A l'occasion de sa discussion, la crise du régime a franchi une nouvelle étape. S'abstenant collectivement, ce 21 octobre, sur la partie « recettes » du budget, les députés socialistes « frondeurs » ont évité au gouvernement de voir son budget rejeté, mais ils ont aussi rendu publics leurs désaccords.

Deux jours plus tôt, Martine Aubry s'est exprimée publiquement dans le *Journal du dimanche*.

Dans cette interview qu'elle accorde au *JDD*, elle revendique que la politique économique du gouvernement soit « réorientée » et se prononce pour « une nouvelle social-démocratie (qui) accordera une importance essentielle aux syndicats de salariés et d'employeurs ». Opposée à la remise en cause du régime d'indemnisation chômage, elle déclare qu'il ne faut pas « passer le XXI^e siècle à défaire ce qu'on a fait au XX^e ».

Dans les heures qui suivent, François Hollande, tout président de la République et clé de voûte des institutions qu'il est, considère qu'il n'a d'autre choix que de monter en première ligne. Il répond personnellement : « Les réformes continueront et s'accéléreront. »

Interrogée le 20 octobre au matin sur France Inter, Martine Aubry affirme que « le gouvernement a bien fait de se lancer dans une réduction des déficits et de la dette », et apporte son soutien aux réformes gouvernementales sur les allocations familiales, sur la transition énergétique qui privatise EDF et sur les rythmes scolaires. Sur le pouvoir d'achat, elle préconise d'aider les ménages, « mais pas par des augmentations de salaire, on ne peut le faire aujourd'hui ». Elle y réaffirme aussi son opposition à la généralisation du travail le dimanche. Mais en précisant que ce n'est « pas parce que c'est un acquis des travailleurs, je ne suis pas la ringarde qu'on veut faire croire ».

Ici commence un vrai débat. Dans le contexte de décomposition du régime de la Ve République, marqué par le rejet de tous les partis institutionnels — et notamment par l'effondrement et l'annonce d'une prochaine nouvelle déroutante électorale du Parti socialiste —, nombre de militants et d'électeurs de ce parti porteront une certaine attention, et c'est normal, aux propos de Martine Aubry.

Il reste que la lutte des classes a ses lois. La classe ouvrière ne peut renoncer à défendre ses conquêtes et ses acquis, de la Sécurité sociale de 1945 au Code du travail, en passant par les statuts, les conventions collectives, etc.

Dans les dernières semaines, cette réalité a été rappelée avec force dans la grève des cheminots, celle des pilotes, et plus généralement toutes les luttes de classe en cours. Luttes de classe qui convergent vers et contre le pacte de responsabilité et le gouvernement Hollande-Valls qui le met en œuvre.

Ces questions sont au cœur de tous les débats au sein du mouvement ouvrier.

Le Parti ouvrier indépendant, dans le cadre de la préparation de son congrès ouvert, y prendra sa part (2).

(1) Cela en application des diktats de tous les traités européens successifs depuis Maastricht... même si la Commission de Bruxelles ne relâche pas sa pression pour obtenir encore plus de coupes.

(2) Relevons que *L'Humanité* (20 octobre), commentant les propos de Martine Aubry, y décèle déjà « un appel à rechercher les convergences ».

Projet de loi “sur l'activité” : déréglementation à tous les étages

Alors même que des pans entiers du texte ne sont pas écrits, le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, a présenté, le 15 octobre, les grandes lignes du futur projet de loi « sur l'activité ».

La date ne doit rien au hasard. Le gouvernement transmettait le même jour son projet de budget à Bruxelles. Et malgré les coupes sans précédent prévues, de 21 milliards d'euros, Bruxelles estime que ce n'est pas suffisant. Il fallait donc, pour le gouvernement, donner des gages de « réformes ».

Le ministre a d'abord fustigé le « corporatisme », une économie, une société « bloquées par des intérêts constitués ».

Mais il a dû composer avec les notaires, les pharmaciens, en présentant une mesure en retrait

par rapport à ce qui était initialement prévu. Sur le travail du dimanche, en revanche, il annonce que tous les magasins non alimentaires pourront ouvrir cinq dimanches par an sur simple demande, et jusqu'à douze dimanches par an au total ! Une véritable déréglementation.

Le ministre a annoncé que tous les magasins non alimentaires pourront ouvrir cinq dimanches par an sur simple demande, et jusqu'à douze dimanches par an au total !

Un autre pan du projet concernerait la justice prud'homale, qui serait « professionnalisée », c'est-à-dire mise sous tutelle : un grave danger pour cette institution, qui est historiquement un recours incontournable pour tout salarié contestant l'arbitraire patronal.

On a aussi beaucoup parlé de la déréglementation annoncée des liaisons longue distance en autocar.

Les pauvres ne peuvent plus prendre le train, qu'ils voyagent en car, a dit le ministre !

L'instruction des permis de construire serait, elle aussi, déréglementée pour satisfaire les promoteurs immobiliers.

Le projet de loi est également censé traduire dans la loi les résultats hypothétiques de la négociation en cours sur les modalités du « dialogue social » dans l'entreprise.

Le patronat, dans un premier projet, voudrait que ces modalités ne soient plus réglées par le Code du travail !

Le texte sera présenté en Conseil des ministres à la « mi-décembre » et examiné au Parlement à partir de janvier 2015, pour un vote « avant le printemps », a précisé Emmanuel Macron, qui a aussi annoncé que l'État vendrait, dans les dix-huit mois, jusqu'à 10 milliards d'euros dans ses participations dans des entreprises, soit le double que ce qui était prévu.

EDF

Les fédérations FO et CGT appellent à la grève contre la privatisation des barrages hydroélectriques

Le projet de loi sur la « transition énergétique » (voté en première lecture à l'Assemblée nationale le 14 octobre dernier) comprend la privatisation des 500 barrages et usines hydrauliques EDF dont la production est indispensable à l'équilibre du réseau électrique français.

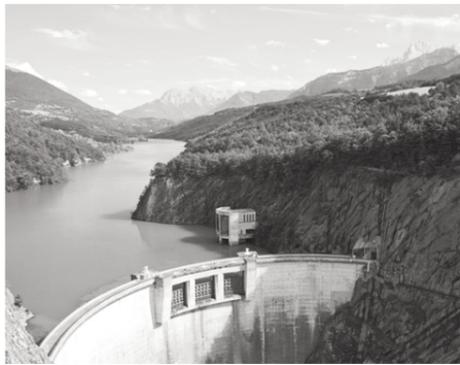


Photo DR

Correspondant

C'est la colère parmi les salariés d'EDF. L'émoi est tel chez les personnels et les militants que la principale fédération syndicale du secteur — la CGT — a été amenée, le 15 octobre, à lancer un appel à un « arrêt de travail » dans l'ensemble des 145 entreprises des industries électriques et gazières (dont EDF est le fleuron) pour la journée du 4 novembre 2014 « contre la privatisation de l'hydraulique, prémisses à d'autres privatisations et au démantèlement de l'entreprise historique ». La fédération FO de l'énergie appelle également les personnels du secteur à la grève le 4 novembre. Une interfédération se tient ce mercredi 22 octobre.

Le gouvernement, par cette mesure de privatisation, répond positivement aux « recommandations » que lui avait adressées la Commission européenne, à laquelle il avait répondu : « Le renouvellement des concessions hydroélectriques par mise en concurrence sera privilégié. »

Six mois plus tard, les engagements sont donc tenus, et au-delà. Pour l'instant sur le papier. Autre chose sera d'imposer l'application de ces mesures, tant le cadre juridique en vigueur, vieux de près d'un siècle, sera difficile à liquider. C'est en effet la loi de 1919 qui imposa aux propriétaires des usines de production hydraulique d'alors la reconduction tacite des concessions aux producteurs exploitants. La loi de nationalisation du 8 avril 1946 consacra d'un certain point de vue cette législation, mais en accordant à EDF — au compte de la nation — le monopole de production, d'exploitation et de maintenance de 90 % des barrages. C'est avec ce cadre républicain que permet de rompre aujourd'hui la loi de Ségolène Royal. Faire obstacle à la privatisation, demain, de l'ensemble du secteur énergétique public français, c'est faire reculer, aujourd'hui, les « privatiseurs » sur la production hydroélectrique EDF. ■

“Le gouvernement, par cette mesure de privatisation, répond positivement aux recommandations que lui avait adressées la Commission européenne”

Le pacte de responsabilité voté au forceps dans le budget de l'Etat

Ce 21 octobre, l'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, la première partie du projet de budget de l'Etat pour 2015, dont la discussion avait commencé une semaine plus tôt. Alors que les députés examinaient ce projet de loi de finances, le gouvernement, le 15 octobre, l'envoyait à Bruxelles. Désormais, à la suite du traité d'austérité TSCG et des règlements européens qui l'accompagnent, la Commission européenne a le droit d'exiger, avant même l'adoption finale du projet de budget, qu'il soit modifié. Elle rendra son avis d'ici à la fin du mois. Cette première partie du budget est consacrée aux recettes, et donc aux taxes et aux impôts. Usant des procédures les plus arbitraires permises par la Constitution de la Ve République, le gouvernement a été à la peine pour faire adopter par sa propre majorité le pacte de responsabilité : plus de 40 milliards d'euros d'exonérations fiscales et sociales au bénéfice des patrons.

“La souveraineté appartient au Parlement”, a déclaré le ministre des Finances, Michel Sapin, dans une interview au journal *Les Echos* (13 octobre), à la veille de l'ouverture du débat budgétaire à l'Assemblée nationale. « Les documents budgétaires ont été adoptés en Conseil des ministres, déposés devant le Parlement, où ils commencent à être débattus. Demander des changements maintenant n'aurait aucun sens », explique-t-il, laissant entendre que le gouvernement ne retoucherait pas sa copie. « Souverain », le Parlement, sous la Ve République ? La bonne blague... Plusieurs amendements des députés PS « frondeurs » et du Front de gauche concernant le pacte de responsabilité, dont fait partie le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), demandaient des garanties des patrons ou des « contreparties ». Face à la crise dans sa propre majorité, craignant d'être mis momentanément en minorité ou de voir le débat lui échapper, le gouvernement, avec l'accord des responsables du groupe PS, annonçait brutalement « la mise en réserve » de ces amendements, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas

soumis au vote immédiatement, et ne donnait la parole qu'à un orateur par groupe.

C'est une « procédure exécutable, empêcher les parlementaires d'exercer leur droit minimal, c'est-à-dire celui de voter des amendements à la loi budgétaire de la France », dénonce Laurent Baumel (PS).

Pour Pouria Amirshahi (PS), c'est une « procédure aussi désuète qu'inadmissible », alors que, « le Premier ministre et le ministre des Finances, interrogés sur le risque de mise sous tutelle européenne et de confiscation de la souveraineté du Parlement, ont juré que seul ce dernier avait la possibilité de voter le budget, qu'il ne saurait être question de remettre en cause ses prérogatives. »

A quoi répond un responsable du groupe PS, Dominique Lefebvre : « Je ne peux en aucun cas accepter les interventions venues de la gauche de l'hémicycle, qui tendent à mettre en cause le gouvernement parce qu'il a décidé de réserver les votes. Cette décision a été prise en plein accord avec les responsables du groupe socialiste. »

Jean GRILLET ■



“La souveraineté appartient au Parlement”, a osé dire le ministre...



Photos DR

“Frondeur”... jusqu'à un certain point

Pascal Cherki fait partie des députés PS « frondeurs ». Ces derniers, dans le débat, n'ont pas manqué de marquer leurs désaccords sur certaines mesures. Un désaccord... dans certaines limites, que Pascal Cherki a ainsi résumé : « Je mesure les efforts entrepris depuis 2012

par notre gouvernement, appuyé par sa majorité, pour réduire le déficit structurel qui accablait nos finances publiques (...). Le gouvernement peut compter sur l'entier soutien de sa majorité (...). Et je ne cite ici que quelques-unes des propositions utiles que nous vous formulons pour nous aider collectivement à réussir la fin du quinquennat. »

ÉCLAIRAGES

Moins d'impôts ?

La première tranche de l'impôt sur le revenu sera supprimée l'an prochain. Valérie Pécresse (UMP) commente : « Les contribuables de la première tranche de l'impôt sur le revenu ne seront pas épargnés puisqu'ils auront à subir les effets cumulés de la hausse des cotisations retraite, de la hausse du gazole, de la hausse du tabac et de la hausse de plusieurs tarifs réglementés. Et cela sans compter l'augmentation attendue de la fiscalité locale que je viens d'évoquer. »

Fiscalisation des indemnités des accidentés du travail : Sarkozy l'avait décidé, le gouvernement Hollande refuse de l'abroger

En 2010, le gouvernement Sarkozy avait décidé que les indemnités journalières perçues par les accidentés du travail seraient désormais imposables. La mesure avait « été combattue sur tous les rangs de la gauche il y a cinq ans », rappelle le député PCF Nicolas Sansu, qui propose de la supprimer. « Avis défavorable », répond alors le rapporteur général (PS) du budget, Valérie Rabault, suivie par le

gouvernement ! La fiscalisation est maintenue. La droite jubile, par la voix du député centriste Charles de Courson : « Je me réjouis donc, dit-il, que la majorité de gauche appuie aujourd'hui ce qu'elle avait dénoncé lorsqu'elle était dans l'opposition. »

Fiscalisation des majorations de pension pour charge de famille : à nouveau, 1,4 milliard d'euros soutirés aux retraités

Les retraités qui ont élevé au moins trois enfants bénéficient d'une majoration de 10 % de leur pension. Jusqu'à l'année dernière, cette majoration n'était pas prise en compte dans le calcul de leur revenu imposable (c'est-à-dire qu'elle n'était pas fiscalisée). La précédente loi de finances a fiscalisé cette majoration. Près d'un million et demi de retraités ont donc vu leur impôt augmenter ! La mesure a été reconduite dans le projet de budget 2015. Selon un document officiel cité en séance, cette mesure a déjà ponctionné les retraités à hauteur de 1,44 milliard d'euros et concerné quatre millions de foyers fiscaux ; trois cent quinze mille d'entre eux sont devenus imposables.

Augmentation de la CSG pour près d'un demi-million de retraités

Concernant les retraités, le projet de loi de finances prévoit un changement de critère pour bénéficier du taux réduit de la CSG à 3,8 % : le critère retenu sera le revenu perçu par le retraité et non plus l'impôt sur le revenu acquitté.

Pour 460 000 retraités, la pilule sera difficile à avaler : ils passeraient du taux réduit (3,8 %) de CSG au taux normal (6,6 %). Pour comprendre, il faut d'abord détailler les prélèvements qui touchent les retraités.

Les pensions de retraite peuvent supporter :

- la CSG au taux de 6,6 % ou de 3,8 % ;
- la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), au taux de 0,5 % ;
- la contribution additionnelle en faveur de l'autonomie et de la dépendance (CASA), au taux de 0,3 %.

Certains retraités sont exonérés de CSG, de CRDS et de CASA. Il s'agit des bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (APSA) ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), et de ceux dont le revenu fiscal de référence 2013, déclaré en 2014, ne dépasse pas un certain seuil, fixé à 10 633 euros pour une part de quotient familial (majoré de 2 839 euros pour chaque demi-part supplémentaire).

Les retraités dont les revenus sont supérieurs à ce seuil, mais qui paient moins de 61 euros d'impôt sur le revenu, s'acquittent de la CSG au taux réduit de 3,8 % et de la CRDS mais échappent à la CASA. Tous les autres s'acquittent de la CSG au taux de 6,6 %, de la CRDS et de la CASA.

Le taux de CSG applicable aux retraités dépend donc aujourd'hui du montant des impôts et non des revenus. Or, grâce aux dispositifs permettant d'obtenir une réduction d'impôts — comme l'emploi d'une aide à domicile ou les dépenses d'équipement des logements —, certains retraités ne payaient qu'un faible impôt sur le revenu et bénéficiaient donc d'un taux de CSG réduit. Quatre cent soixante mille retraités vont passer de 3,8 % à 6,6 % de taux de CSG, ce qui n'est pas anodin.

J. G. ■

INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

Abonnez-vous ! Lire page 16

NOUVEAU DISPOSITIF DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Lutter contre les inégalités scolaires ou s'attaquer au statut des personnels et aux droits des élèves ?

Jack Lefebvre

La ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, affiche sa volonté de lutter « contre les inégalités scolaires » et fait de sa réforme de l'éducation prioritaire une des mesures phares de son action.

Depuis cette rentrée scolaire 2014, un nouveau dispositif ministériel s'applique dans 102 réseaux d'éducation prioritaire « plus », baptisés « REP + », regroupant 102 collèges avec les écoles maternelles et primaires voisines, dans les quartiers les plus défavorisés. A la rentrée 2015, 350 établissements deviendraient « REP + ».

La principale mesure de ce nouveau dispositif consiste en un système de « pondération » aboutissant à une diminution, en collège, d'une heure et demie de cours par semaine et par enseignant, et de dix-huit demi-journées par an dans les écoles primaires, afin de mener un « travail en équipe ». En imposant un temps de présence hors enseignement défini, de fait, localement, ce dispositif anticipe la mise en place des nouveaux décrets publiés par le précédent ministre, Benoît Hamon, qui s'attaquent au statut des enseignants.

102 établissements choisis par le recteur, le préfet et les maires

Lors d'un colloque organisé par les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUPDEN) le 9 octobre, des enseignants sont venus témoigner de la situation.

Par qui on été choisis ces 102 établissements ? Comme le dit un enseignant de Lyon, « sur la carte REP +, en plus du recteur, le préfet et les maires ont eu leur mot à dire ». C'est un pas supplémentaire vers la régionalisation de l'Éducation nationale. Dans l'académie d'Aix-Marseille, trois collèges privés seront inscrits dans le dispositif REP + à la rentrée 2015.

Aucun lycée n'est concerné. C'est une nouvelle étape vers une limitation de la scolarité à l'école élémentaire et au collège, ce que le ministère appelle « l'école du socle », alors que 80 % des élèves continuent leurs études jusqu'au baccalauréat.

Ce nouveau dispositif n'a pas entraîné de diminution du nombre des élèves



La ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem.

par classe dans les établissements concernés. Ainsi, dans un collège de Grigny (Essonne), il augmente jusqu'à 27 ou 29 élèves par classe.

En fait de diminution de temps de travail, dans la plupart des établissements concernés, les professeurs assurent dix-huit heures de cours, et jusqu'à vingt-deux heures dans un collège de Creil (Oise), conséquence de l'absence de recrutement de milliers de professeurs.

Jusqu'à 54 heures annualisées

En fait d'actions pour la réussite des élèves, c'est tout autre chose qui est organisé.

« On nous impose des programmes de concertation sur des thèmes "transversaux", qui n'ont plus rien à voir avec la réussite des élèves : on a le sentiment de travailler plus pour la carrière du chef d'établissement que pour les élèves », s'exclame un enseignant.

« Notre travail n'est pas allégé. On se retrouve avec des réunions avec l'administration tout le temps », témoigne un enseignant en région Centre.

Une autre : « L'enseignant s'épuise en réunions de droite à gauche. Ils vont nous user ! »

Dans deux collèges, les chefs d'établissement ont même comptabilisé vingt-huit ou cinquante-quatre heures annualisées que les professeurs devront accomplir, selon les besoins.

Les personnels résistent à ces attaques contre leur statut et agissent, au fond, pour le droit à une instruction égale pour tous les élèves, dans tous les établissements. Ainsi, au collège Prévert, à Marseille, trois jours de grève ont eu lieu.

Quelle est la cause de cette situation ?

Est-ce la faute des seuls chefs d'établissement, qui seraient particulièrement zélés, comme le déclarent les responsables du SNES-FSU (principal syndicat du second degré) ?

Ces derniers considèrent que le décret constitue « une avancée importante » et se sont donc abstenus sur le texte lors de sa présentation au Comité technique ministériel en mars dernier, alors que les organisations CGT, FO, SUD votaient contre (la CFDT et l'UNSA votant pour).

Un nouveau mode de calcul du service des enseignants contre le caractère national de l'enseignement

Une enseignante rapportait que son « chef d'établissement dit qu'il peut donc comptabiliser les heures et demander une feuille de présence et une présence obligatoire ».

Le décret, qui précise que la pondération est créée afin de « tenir compte du travail en équipes, des actions en direction des élèves, des relations avec les parents », et la circulaire stipulant que les heures libérées « n'ont pas vocation à être comptabilisées » n'instituent pas une diminution du temps de travail, mais permettent un nouveau mode de calcul du service des enseignants, sans aucun bénéfice pour les élèves.

Le décret doit donc être abrogé. Sous le prétexte d'aider les élèves les plus faibles, le gouvernement s'attaque en fait au caractère national de l'enseignement et au statut des personnels en explorant de nouvelles façons d'allonger leur temps de travail. En ce sens, cette attaque participe du pacte de responsabilité. ■

Réforme des rythmes scolaires

Préparation de la conférence nationale du 19 novembre 2014 à l'initiative du SNUDI-FO, avec les fédérations des personnels enseignants (FNEC FP-FO) et territoriaux (FSPS -FO)

POUR L'ABROGATION DES DÉCRETS PEILLON ET HAMON, ÉTABLISSONS LES FAITS ET MÉFAITS DE LA RÉFORME

La conférence nationale aura lieu à Paris. La délégation sera reçue au ministère à 17 heures.

SEVRAN (SEINE-SAINT-DENIS)

“Il est urgent de remettre en cause ensemble les décrets Peillon-Hamon”

A Sevrans, les unions locales FO et CGT (Sevrans, Tremblay, Villepinte), soutenues par les syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SUD, organisent, le 6 novembre, une assemblée commune enseignants, animateurs, Atsem, parents et agents de la ville des services concernés (extraits de l'appel).

« Outre les demandes légitimes des uns et des autres auprès des autorités municipales et de l'Éducation nationale, il est urgent de remettre en cause ensemble les décrets Peillon-Hamon qui imposent cette désorganisation générale des écoles. Il faut tout remettre à plat pour mettre fin à la confusion entre l'école de la République, la même pour tous les enfants, et les activités municipales qui relèvent des choix de la municipalité et des familles. Ce sont deux ins-

titutions différentes. Vouloir les confondre est une catastrophe.

C'est pourquoi nous appelons les personnels et les syndicats concernés, les parents et leurs associations, à déjouer tous les pièges de cette réforme qui veut nous opposer les uns aux autres.

Au contraire, unissons-nous, parents, animateurs, enseignants, Atsem, pour nous mobiliser ensemble pour la suspension des décrets Peillon-Hamon réclamée par les syndicats SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD de Sevrans.

Ce n'est pas de cette réforme dont a besoin l'école de la République, mais de remplacement des enseignants absents, de RASED pour les élèves en difficultés, d'allègements des effectifs, de sérénité et d'indépendance vis-à-vis des élus politiques locaux.

Constituez vos délégations, participez à l'assemblée commune. » ■

LU DANS LA PRESSE

Des remplaçants sans aucune formation recrutés par Pôle emploi

Extraits d'un article du Monde

Cette rentrée scolaire a été celle de la généralisation à toutes les écoles de la réforme des rythmes scolaires. La réforme est accompagnée d'un certain nombre d'autres mesures (dont les réseaux d'éducation prioritaire REP +) mettant en cause le statut national des enseignants, l'égalité de traitement des élèves sur l'ensemble du territoire national et privant des centaines de classes d'enseignants remplaçants. Ainsi, 300 postes seulement, nationalement, ont été attribués pour les remplacements et des « remplaçants » sans aucune formation sont recrutés directement par Pôle emploi.

Il est arrivé en milieu de matinée le vendredi 10 octobre à l'école Louis-Blériot, à Saint-Denis (Seine-Saint-

Denis) (...). C'est un CE1 qu'il doit prendre en charge au pied levé dans cette école classée REP + — appellation des nouvelles zones d'éducation prioritaire.

Sans aucune formation adaptée, le jeune homme de 21 ans a été « jeté dans la fosse aux lions » comme les quelques dizaines de contractuels que le rectorat continue de recruter, soit par le biais de son site, soit par Pôle emploi, pour boucher les trous en Seine-Saint-Denis (...).

Rachid n'a jamais pensé devenir « instit » avant. Il cherchait plutôt « dans le commerce », un emploi de vendeur ou de chef de rayon (...).

Après un entretien, il a été jugé apte. Pourtant, avec son BTS de management des unités commerciales, Rachid M. n'a pas le diplôme adéquat pour être professeur des écoles (...).

Plus l'année avance, plus les exigences semblent baisser pour assurer la présence d'un adulte devant les classes et calmer les parents d'élèves. Le rectorat assure que « normalement » un accompagnement est fait auprès des petits nouveaux. Pas pour Rachid M. ni ses jeunes collègues. Alors il se débrouille comme il peut (...).

Consultant Internet sur la manière de faire une séquence lecture. Se trompant aussi beaucoup : au milieu de la semaine, il a proposé à ses élèves de faire des multiplications.

Sa voisine de classe lui a glissé qu'en début de CE1, les enfants ne connaissent que l'addition et qu'il valait mieux s'en tenir là (...).

Les remplaçants étant déjà tous en poste (...), (l'académie) fait appel à des adultes sélectionnés par Pôle emploi. »

Le Monde (21 octobre) ■

En bref...

SEINE-SAINT-DENIS

Deux cents enseignants stagiaires et contractuels non payés depuis la rentrée manifestent à l'inspection académique

Les syndicats CGT, SNUDI-FO et SUD de Seine-Saint-Denis appelaient les enseignants contractuels à un rassemblement, ce lundi 20 octobre à 10 heures, devant la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, à Bobigny. Ils protestaient contre le retard pris dans le paiement des salaires de plus de 200 enseignants stagiaires et contractuels.



Photo AFP



Les 11 et 12 octobre, les manifestants réclamaient justice pour Michael Brown.

Photo DR

Guerre à l'extérieur, guerre à l'intérieur : Luites de classe aux Etats-Unis

Entretien avec Alan Benjamin, directeur de publication du journal ouvrier indépendant *The Organizer*

Une polémique a récemment éclaté entre Obama et le général Martin Dempsey, général en chef des armées américaines, au sujet de la conduite de la guerre. Quelle en est la signification ?



Photo DR

Sous la pression des manifestations massives contre l'intervention en Irak et de l'opposition du peuple américain à la guerre, Obama avait promis qu'il n'y aurait pas de nouvelles guerres, surtout qu'il n'y aurait pas de troupes américaines au sol. Il a donc hésité sur l'envoi de

troupes dans cette nouvelle guerre. Martin Dempsey a dit clairement : « Les troupes américaines devront intervenir au sol, il n'y a pas de place pour l'hésitation. » Il a même indiqué que c'était une question de semaines, et il a cité la ville irakienne de Mossoul comme théâtre de cet inévitable engagement au sol. Hillary Clinton, qui sera certainement la prochaine candidate du Parti démocrate à l'élection de 2016, est entrée ouvertement dans la polémique, critiquant sévèrement Obama pour ses hésitations. Elle a soutenu Dempsey à fond. Hillary Clinton ayant été secrétaire d'Etat d'Obama, ce genre de choses ne se fait pas, normalement. Le débat est acharné.

Le fond, tout le monde le reconnaît, c'est que le peuple américain, en particulier les travailleurs, confrontés aux coupes budgétaires et autres attaques majeures, ne veulent pas de la guerre. US Labour Against the War (« le Mouvement ouvrier contre la guerre »), qui représente 30 à 40 % du mouvement syndical aux Etats-Unis, avec des dirigeants et des syndicats entiers affiliés en tant que tels, soit plus de cinq à six millions de travailleurs organisés contre la guerre, a pris immédiatement position contre l'intervention, contre l'envoi de troupes, contre toute forme d'intervention en Syrie et en Irak, en disant que cela ne ferait qu'aggraver la situation en continuant la « guerre sans fin » de Bush, et une guerre contre les travailleurs aux Etats-Unis mêmes.

Nous ne sommes plus dans la période où les Etats-Unis pouvaient donner « et les armes et le beurre », c'est-à-dire financer la guerre sans faire de coupes budgétaires ailleurs. Aujourd'hui, les coupes sont massives, on élimine les postes de travail, le chômage est massif, malgré leurs dénégations...

Et il y a la résistance des travailleurs. Cette résistance s'est exprimée en 2012 dans l'importante grève des enseignants de Chicago, qui a montré à tout le monde qu'on pouvait se battre, même en période électorale. Il y a eu dans les syndicats des enseignants un développement phénoménal de courants démocratiques. Lors de leurs congrès cet été, les deux confédérations syndicales enseignantes (AFT et NEA) ont pris position contre les plans de privatisation d'Obama et du secrétaire à l'Education, Arne Duncan.

Il y a eu la question de la Poste. Pour le premier plan de privatisation de la Poste d'Obama, il y eu réaction, en particulier parmi les syndiqués, mais aussi dans la population en général, qui comprend qu'en cas de privatisation, tout va augmenter.

Il y a eu l'élection d'un nouveau président du syndicat des postiers, Mark Dimondstein, qui a dit : « Je me présente sur un seul mandat : non à la pri-

vatation, maintien de tous les emplois, maintien des conventions collectives. »

Dimondstein fait partie du réseau de résistance des travailleurs que nous avons constitué, Labor Fightback Network (« Riposte ouvrière »). Ils ont fait reculer le gouvernement. Là aussi, cela a donné un nouveau souffle pour tout le monde. Il est possible de se battre et de faire reculer le pouvoir.

Et il y a la réaction contre les attaques contre les travailleurs

noirs, et surtout la jeunesse noire. Il y a six mois, la Cour suprême des Etats-Unis a décidé de restreindre le droit de vote des Noirs. Il y a eu des mobilisations et la constitution de comités, partout, mais surtout au sud des Etats-Unis. En Caroline du Nord s'est constitué le mouvement de protestation des « Moral Mondays » (« lundis pour le respect moral »), qui inclut la résistance à toute attaque contre le droit de vote.

Et il y a eu le soulèvement populaire provoqué par l'assassinat du jeune Noir Michael Brown...

En effet, le 9 août dernier, il y a eu l'assassinat perpétré par la police réactionnaire de la petite ville à majorité noire de Ferguson, dans l'Etat du Missouri, au nord de Saint-Louis. Michael Brown, un jeune de 18 ans, a été assassiné et laissé dans la rue pendant plusieurs heures. La jeunesse noire, à Ferguson mais aussi partout dans le pays, s'est soulevée. C'était un soulèvement populaire. Les Noirs sont sortis dans la rue en criant : « Hands up, don't shoot ! » (« J'ai les mains levées, ne tirez pas »), les dernières paroles de Michael Brown.

Ce mouvement a organisé des débats partout sur la question : comment est-il possible qu'un président noir, avec un procureur général noir, qui a prétendu qu'on avait « dépassé l'étape de l'oppression noire », peuvent fermer les yeux sur la politique réactionnaire qui se poursuit dans tous les Etats, n'avoir rien dit sur la décision de la Cour suprême, avant qu'ait eu lieu la mobilisation de centaines de milliers de personnes en Caroline du Sud, en Caroline du Nord, en

Géorgie... ? Les jeunes disent : « Nous ne nous reconnaissons pas dans ces gens. Personne ne nous représente. » Toute la question d'une politique indépendante noire est à nouveau en discussion.

Le week-end dernier, les 11 et 12 octobre, il y a eu une marche nationale sur Ferguson, à l'initiative des principales organisations noires, la

NAACP (1), LCA Youth, Southern Christian Leadership Conference. Et, ce qui est très important, l'AFL-CIO (2) a appelé à soutenir, et a mobilisé des contingents syndicaux pour cette marche, qui a exigé en premier lieu l'arrestation de Darren Wilson, le policier blanc, et justice pour Michael Brown.

Car toute une opération est en cours, analogue à celle menée pour innocenter l'assassin de Trayvon Martin, un autre jeune Noir assassiné.

Mais cette fois, les jeunes, la population, les syndicats disent : on ne permettra pas que cela recommence. Ce qui pose la question non seulement de la police, mais de toutes les institutions. Et donc la question de l'indépendance du mouvement noir, et d'une représentation politique noire, qui est aujourd'hui ouvertement discutée.

On est justement à quelques mois des élections du mid-term (3), à deux ans de l'élection présidentielle. En 2008, il y avait une très grande adhésion à la personne d'Obama. Qu'en est-il aujourd'hui ?

En effet, en 2008, des centaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue, les larmes aux yeux à l'annonce de la victoire d'Obama, et pas uniquement les Noirs. Elles pensaient que c'était la fin de toute cette période de huit ans de pouvoir de Bush, que les choses allaient changer. Obama avait promis qu'il n'y aurait plus de guerre. L'élection d'un Noir, c'était une modification qualitative. L'espoir était partout. Les promesses ont été immédiatement trahies. Les élections de 2012 ont été marquées par une abstention très importante de la population noire, et grandissante dans le mouvement ouvrier. C'est le rejet, plus grand encore, des républicains qui a permis à Obama de gagner. C'était un vote de rejet des républicains et de l'aile réactionnaire du Tea Party, plutôt qu'un vote pour Obama, la politique d'Obama étant, dans le fond, tout aussi réactionnaire.

Aujourd'hui, la situation est compliquée. Tout indique que les démocrates vont perdre la majo-

rité au Sénat. Huit candidats démocrates peuvent faire basculer les choses et sont à un niveau très bas, selon les sondages, étant considérés comme responsables de la destruction des emplois. L'abstention va donc être très importante.

En 2016, il y aura l'élection présidentielle, et on parle déjà d'Obama comme d'un président au passé. Hillary Clinton se présente comme la candidate du Parti démocrate avec une rhétorique pro-guerre de plus en plus accentuée, tant à l'extérieur que contre les travailleurs.

C'est dans cette situation qu'un très large débat s'est ouvert dans le mouvement syndical : comment pourrait-on soutenir une Hillary Clinton, ou quiconque d'autre, comme Harry Reid, président des démocrates au Sénat, qui a soutenu la guerre et les dernières déclarations de Hillary Clinton en faveur de l'envoi des troupes ? Partout, la question de candidatures indépendantes est posée.

A Loraine, une ville industrielle sidérurgique près de Cleveland, dans l'Ohio, des syndicalistes, dont le président de l'AFL-CIO locale, ont dit : « Les démocrates nous ont trahis, on va présenter une liste pour la mairie et le conseil municipal. » Ils ont immédiatement constitué un Independent Labor Party à Loraine, en indiquant : « N'est-ce pas là la voie à suivre pour les travailleurs dans tout le pays ? » Et ils se sont adressés à la direction de l'AFL-CIO : « Ne devrions-nous pas reconstituer un mouvement pour un Labor Party ? »

Et il y a déjà des réponses. Mark Dudsik, également membre du Labor Fightback Network, a déclaré : « Il faut reconstituer Labor Party Advocates avec ceux qui veulent se battre pour que les syndicats constituent leur propre parti. »

Du 15 au 17 mai 2015 va se tenir une conférence nationale pour poser cette question, en présence de Mark Dimondstein, président du syndicat des postiers, avec le syndicat des infirmières, une grande partie des syndicats noirs du sud des Etats-Unis, des syndicats des services publics, des militants et dirigeants syndicaux de toutes tendances. Ce qui rejoint le mouvement de Ferguson, qui pose le problème d'une représentation politique noire reliée au combat du mouvement syndical pour son propre parti.

La situation est très difficile, mais très riche en possibilités. Il y a une recherche de toutes parts d'une action politique indépendante des travailleurs.

Propos recueillis par Jean-Pierre RAFFI ■

(1) NAACP : National Association for the Advancement of Colored People.

(2) AFL-CIO : confédération des syndicats des Etats-Unis.

(3) Mid-term elections : élections de mi-mandat. Elections aux Chambres du Congrès, représentants et sénateurs, qui se tiennent à mi-mandat du président de la République.

Palestine

Pour la levée immédiate du blocus de Gaza !

François Lazar

La récente conférence des donateurs pour la bande de Gaza a enregistré des promesses de dons d'un montant de 5,4 milliards de dollars, en provenance en grande partie des pays du Golfe.

Dans le discours d'ouverture de cette conférence, John Kerry, secrétaire d'Etat américain, a loué le « partenariat » qui existe entre l'Égypte du maréchal al-Sissi et l'Etat israélien, qui se partagent tous les deux le contrôle total des accès à la bande de Gaza, montrant bien que l'objectif essentiel de l'opération est d'accroître le contrôle de la bande de Gaza.

Le *New York Times* a précisé qu'en ce qui concerne l'engagement des Etats-Unis, « M. Kerry a engagé une aide de 212 millions de dollars, dont 75 millions seront consacrés aux tentatives de reconstruction à Gaza, tandis que le reste sera adressé directement à l'Autorité palestinienne pour des programmes prévus en Cisjordanie ».

Le détail des « programmes » en question n'a pas été dévoilé. Quand on sait que 26 % du budget de l'Autorité palestinienne et 44 % de ses employés sont affectés à des tâches sécuritaires, s'agit-il, avec ces fonds, de renforcer le contrôle de la population palestinienne ?

Selon un universitaire de Gaza, Mkhaimar Abusada, qui a participé à la conférence, c'est l'Etat israélien qui est le principal bénéficiaire de l'aide financière, dans la mesure où « 60-65 % des sommes données retourneront en Israël, comme c'est lui qui fournira les matériaux pour permettre les constructions », en veillant particulièrement à ce que rien ne puisse servir à fabriquer des armes.

C'est la troisième conférence de donateurs en six ans. Après chaque opération israélienne de destruction, une conférence est convoquée, dans



laquelle des dons sont engagés pour reconstruire. Pour les Palestiniens, dans de nombreux témoignages, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une reconnaissance internationale des destructions et de la politique de purification ethnique menée par l'Etat israélien.

ON SAIT À QUOI S'ATTENDRE DE LA PART DE LA "COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE"

C'est le ministre des Affaires étrangères israélien, Avigdor Lieberman — qui a applaudi pendant l'offensive de l'été à chaque annonce d'un nouveau mort palestinien — qui a le mieux précisé de quoi il s'agissait : « Il ne peut y avoir de reconstruction de Gaza sans la coopération israélienne et sa participation. » Pour l'économiste américaine Sara Roy, spécialiste de la bande de Gaza, la reconstruction de Gaza est impossible dans le cadre spécifié par la conférence des donateurs. Elle indique : « La question demeure : qu'est-ce qui devrait être reconstruit ? S'agit-il seulement des destructions de 2014, ou va-t-on inclure les dommages résultant des opérations militaires de 2000, 2003, 2005, 2006 et

ainsi de suite ? Aujourd'hui, la destruction causée fin 2008, début 2009 par l'opération Plomb durci est toujours visible. »

Pour Sara Roy, « la communauté internationale doit faire pression pour une solution politique (...). Cela inclut la levée du blocus, parce que c'est seulement si la population et les biens peuvent circuler librement que la bande de Gaza a une chance de se remettre. »

On sait à quoi s'attendre de la part de la « communauté internationale », à commencer par le gouvernement français, qui accompagne, depuis le début, l'enfermement des Palestiniens.

Sara Roy explique que « les Palestiniens sont devenus un problème humanitaire. La majorité de la population compte sur l'aide alimentaire et la charité. Quelque 450 000 individus n'ont pas accès à l'eau potable, et au moins 370 000 enfants sont traumatisés. Ces problèmes ne peuvent être résolus avec des infusions d'argent, des conférences de donateurs ou une assistance à la reconstruction (...).

La population de Gaza n'a pas besoin d'aide humanitaire, elle a besoin de liberté. »

Grèce

La menace d'un retour de la crise inquiète les "marchés" (AFP)

Les raisons de la panique des marchés sont multiples, souligne Jesus Castillo, économiste du groupe financier Natixis. Mais il y a « deux facteurs » grecs à cette situation.

D'abord, le financement de la Grèce. Jesus Castillo rappelle que pour 2016, certains économistes prévoient un « trou » de 12 milliards d'euros, « difficiles à trouver sur les marchés ».

Ensuite, l'hypothèse d'une arrivée au pouvoir du parti de gauche Syriza, en tête aux élections européennes et dans les récents sondages. Malgré les prises de position pro-européennes de ce parti, explique-t-il, « ça effraie un peu le monde de la finance », qui n'a pas confiance en la capacité de Syriza à contenir une mobilisation des masses populaires grecques que tendra inévitablement à susciter cette arrivée au pouvoir.

Or cela pourrait bien arriver avant la fin de l'hiver. L'actuel chef de gouvernement de coalition droite-socialistes, Antonis Samaras, devra dissoudre le Parlement s'il ne parvient pas à réunir 180 députés (sur 300) sur le nom du successeur de l'actuel président de la République, dont le mandat s'achève en mars.

La majorité centre droit-PS ne dispose que de 155 députés. Pour endiguer le début de panique des marchés, la Banque de Grèce vient brusquement d'annoncer que la Banque centrale européenne (BCE) procurerait 12 à 15 milliards d'euros de liquidités supplémentaires aux banques grecques. Mais, loin de calmer le jeu, la crise s'en trouverait au contraire attisée par ce qui apparaissait aux « marchés » comme la preuve d'une situation pas loin d'être hors de contrôle. ■

Allemagne

Une situation sociale qui se tend

Une situation qui n'est pas sans rappeler celle de la France

Danielle Chmelevsky

Depuis le mois d'avril, les pilotes, organisés dans le syndicat catégoriel « Cockpit », en sont à leur septième grève.

Une huitième devait se tenir les 20 et 21 octobre derniers. Lufthansa a entamé une politique de réduction des coûts à l'encontre de tous ses personnels et pilotes, ainsi que ceux de sa filiale « Germanwings », qui devraient accepter un recul important de ce que la presse appelle « leurs privilèges » : un recul de trois ans de l'âge de départ à la retraite et, en aucun cas, un départ avant 60 ans (55 ans jusqu'à présent).

La grève des pilotes du 16 octobre avait été précédée, le 15 octobre, par une grève massive (votée à 91 %) de quatorze heures des conducteurs de trains. Ces derniers avaient déjà cessé le travail en septembre à l'appel de leur syndicat, lui aussi catégoriel, le « GDL ».

Et — la presse parle de « jamais vu » —, les conducteurs de train devaient se remettre en grève pour tout le week-end des 18 et 19 octobre. Deux grèves à quelques jours d'intervalle, la deuxième pendant un week-end, et qui plus est, un week-end de fin de congés scolaires pour certains Länder et de début pour les autres. La presse a raison au moins sur ce point : du jamais vu !

L'ENJEU EST DE TAILLE

Le syndicat ne réclame pas seulement 5 % d'augmentation de salaire et une diminution du temps de travail ; il réclame également de négocier pour des catégories de personnel organisées

encore majoritairement par le syndicat EVG.

La direction refuse formellement de négocier des conventions séparées pour une même catégorie de personnel, les personnels de bord par exemple. Une telle situation ne s'est jamais présentée, mais elle n'est pas, après un jugement de la Cour nationale de justice sur le droit du travail en 2010, illégale. Elle ne contrevient pas à la liberté de négociation telle qu'elle est inscrite dans la « Loi fondamentale ». Le gouvernement de grande coalition s'en mêle, la ministre du Travail, Andrea Nahles (SPD), prépare, en urgence, une législation qui restreindrait les possibilités de négociation des syndicats catégoriels et supprimerait de facto la possibilité pour eux de négocier des conventions collectives pour une catégorie de personnel (les personnels de bord) qui revendique d'être désormais représentée par le syndicat catégoriel des conducteurs.

Au Bundestag, elle déclarait qu'il était inadmissible que « des syndicats catégoriels usent de leur pouvoir pour des intérêts particuliers et paralysent le pays par leur fonction » !

La déstabilisation du « modèle social allemand » vient de loin. Les pilotes de ligne et les conducteurs de train étaient, jusqu'à ce que le gouvernement Schröder remette en cause leur statut, fonctionnaires d'Etat, et n'avaient en conséquence pas le droit de grève.

Ils ont perdu ce statut avec la privatisation de la Deutsche Bahn (DB, les chemins de fer allemands) et de Lufthansa, mais ont, par là même, « gagné » le droit de grève qu'ils utilisent, au grand dam de Mme la ministre. ■



Etats-Unis : à Oakland, les dockers, avec leur syndicat, refusent de décharger deux bateaux israéliens

Cliché

Comme l'a relaté un responsable du syndicat ILWU présent à la réunion de la coordination d'Alger, dans le port d'Oakland — deuxième port de la côte ouest des Etats-Unis, dans la baie de San Francisco —, les dockers, en liaison avec le mouvement de soutien aux Palestiniens, ont organisé un piquet de grève, soutenu par le syndicat de l'ILWU Local 10 et 4, et par deux fois, six équipes de suite, pendant trois jours, ont refusé de charger et décharger deux bateaux israéliens, le 16 août et les 26 et 27 septembre, en exigeant la levée du blocus de Gaza. Les bateaux sont partis sans avoir été chargés ni déchargés. C'était la reprise d'une des meilleures traditions de l'ILWU qui, dans les années 1980-1990, refusait de charger les bateaux de l'apartheid d'Afrique du Sud. Le fait que le mouvement ouvrier lui-même pose ainsi cette question de la levée du blocus est très important. Ils posaient concrètement la question de la levée totale, immédiate et inconditionnelle du blocus. Ils ont dit : « Inconditionnellement, le peuple palestinien, le peuple de Gaza a le droit de vivre. »

Chaque semaine, lisez

INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

FRANCE

L'OCDE salue les réformes en France... et en demande plus

Les réformes menées par le gouvernement français depuis 2012 sont saluées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « Depuis 2012, le gouvernement a annoncé ou engagé des réformes importantes », même si la France doit absolument « aller de l'avant (...) rapidement », estime l'OCDE dans une note citée par le quotidien patronal *Les Echos* sur son site Internet.

Dans le détail, les réformes prévues ou engagées par le gouvernement (libéralisation du marché des biens et des services, baisse des charges, organisation territoriale, réformes des professions réglementées et des tarifs de l'énergie...) vont dans le bon sens, selon cette note. « Parmi les réformes envisagées, ce sont les baisses de charges pour les entreprises, le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi — NDLR) et le pacte de responsabilité » qui marquent la plus grande avancée.

« Les réformes en cours du marché du travail entament une dynamique nécessaire (...). Elle doit être poursuivie et accélérée », estime toutefois l'OCDE, qui pointe le retard de la France en la matière.

CHIFFRE

5,8

C'est, en millions d'euros, le montant annuel des rémunérations annexes perçues par les 751 députés européens, en plus de leur indemnité mensuelle de 8 020 euros chacun. Et ces gens-là sont les champions des coupes dans les budgets publics et sociaux, exigées par Bruxelles et appliquées servilement par tous les gouvernements européens, de droite comme de « gauche ».

EUROPE

Le spectre d'un jeudi noir menace l'Europe (AFP)

Bourses en lourde chute, « marchés » (autrement dit détenteurs de capitaux)... le spectre d'un jeudi noir menace l'Europe.

« C'est un peu la chute libre », s'alarme un analyste de chez Saxo Banque. La crainte d'une réédition à la puissance mille de la crise des « subprimes » et une situation politique incertaine, non seulement en Grèce mais dans la plupart des pays de l'Union européenne, à commencer par la France, effraient les marchés. Les taux d'emprunt des pays du sud de la zone euro montent en flèche, notamment ceux de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal et de la Grèce, alors que la situation politique et financière à Athènes fait craindre une explosion sociale incontrôlée.



Photo AFP

Mexique : manifestations massives de jeunes dans tout le pays...

Mexico, le 8 octobre dernier : des milliers de manifestants sont descendus dans les rues de la capitale mexicaine pour exiger la réapparition immédiate des 43 étudiants enlevés par la police.

Des milliers d'étudiants ont manifesté, le 14 octobre dernier, devant le parquet général de Mexico, contre la disparition de quarante-trois normaliens enlevés par des policiers dans la nuit du 26 septembre dans la ville d'Iguala, au sud du pays. Dans cette ville, située dans les montagnes du Guerrero, un groupe d'officiers de la police municipale et des membres du groupe criminel local des Guerreros Unidos ont ouvert le feu sur des autobus transportant les étudiants qui venaient de participer à une manifestation.

La fusillade a fait six morts. Selon les témoins, les survivants ont été transportés vers une destination inconnue à bord de voitures de patrouille de la police. Depuis, quarante-trois d'entre eux sont portés disparus.

Les manifestants, surtout des étudiants de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) et de l'Institut national polytechnique, exigent la réapparition en vie des quarante-trois normaliens disparus. Des dizaines de milliers de jeunes ont également manifesté ces derniers jours dans plusieurs Etats du Mexique.

... L'enlèvement de 43 élèves d'une école normale par des policiers tourne à la crise de régime

Les autorités judiciaires mexicaines n'ont donné aucune piste sur l'identité de vingt-huit cadavres trouvés le 4 octobre aux environs de la ville d'Iguala, se contentant d'affirmer qu'il ne s'agissait d'aucun des quarante-trois disparus.

Cette annonce a créé un soulagement momentané au Mexique, laissant place à de nouvelles questions : qui sont ces morts ? Combien de personnes ont été tuées à Iguala ? Où sont les quarante-trois jeunes dont on est sans nouvelles depuis le 26 septembre ?

Les 140 000 habitants de cette ville, située à 200 kilomètres de Mexico, sont terrorisés depuis des années par l'impunité des narcotrafiquants et la complicité des autorités locales. Pour la seule année passée, plus de quatre-vingts cadavres ont été exhumés dans les environs d'Iguala. Les habitants de la ville assurent que se cache, dans cette zone montagneuse, tout un « cimetière » clandestin.

Une vague de colère déferle contre le gouvernement dans cette affaire qui met au grand jour l'incroyable degré de collusion ouverte entre autorités municipales, police et crime organisé. Le ministre de la Justice, Jesus Murillo Karam, a été contraint de le reconnaître lors de sa dernière conférence de presse : « Pour moi, il est clair qu'ils ont travaillé ensemble. »

Le maire d'Iguala et son épouse sont recherchés par les autorités, tandis que vingt-six policiers sont sous les verrous, soupçonnés d'avoir participé à l'enlèvement. Quatorze autres policiers de la municipalité voisine de Cocula ont été arrêtés. Ils ont avoué avoir réceptionné le groupe d'étudiants et l'avoir remis entre les mains du groupe criminel de narcotrafiquants des Guerreros Unidos. L'indignation frappe les politiciens de tous bords et de tous les niveaux. Le gouverneur de l'Etat de Guerrero, Angel Aguirre, membre du Parti de la révolution démocratique (PRD, gauche), est accusé de ne pas affronter le crime organisé dans sa région.

Le gouvernement de Peña Nieto (droite) est accusé de ne pas avoir agi avant, alors qu'abondaient les indices d'infiltration du cartel à Iguala, en particulier à partir des liens de famille de l'épouse du maire, dont trois frères sont des narcotrafiquants notoires.



Photo AFP

COMMUNIQUÉ

COMITÉ INTERNATIONAL CONTRE LA RÉPRESSION (Cicr) Compte rendu d'une délégation au ministère des Outre-Mer concernant la répression antisyndicale en Guadeloupe

Une délégation du Cicr a été reçue, à sa demande, par trois conseillers, M^{me} Sophie Onado, M^m. Marc-Pierre Mancel et Olivier Nicolas, membres du cabinet de M^{me} George Pau-Langevin, ministre des Outre-Mer, le 13 octobre 2014, durant une heure.

Cette délégation était constituée, pour le Cicr, de M. Jean-Jacques Marie, historien, de M. Gérard Bauvert, journaliste, du D^r François Paraire, médecin honoraire des hôpitaux, de maître Hélène Rubinstein-Carrera, avocate honoraire au barreau de Paris, et de syndicalistes, M. Jacques Girod, secrétaire général adjoint de l'union départementale de Paris CGT-Force ouvrière, et M. Samy Hayon, de la CGT.

L'objet de cette délégation a été rappelé par les différents participants : l'arrêt de la répression antisyndicale en Guadeloupe ; l'arrêt des procès qui ne cessent de se multiplier contre les syndicalistes guadeloupéens et des entraves à leurs droits syndicaux ; l'exigence de la relaxe de Charly Lendo, ex-secrétaire général adjoint de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), convoqué devant le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre le 20 janvier 2015.

Cela alors que la situation sociale en Guadeloupe est extrêmement dégradée, les accords Bino (1) ne sont quasiment pas appliqués, le patronat refuse systématiquement l'ouverture des négociations.

Les conseillers de la ministre, après avoir rappelé leur champ de compétence, au regard des problèmes abordés par la délégation qui, selon eux, relevaient de la ministre de la Justice, ont insisté sur l'importance « de la déclinaison territoriale du pacte de responsabilité et de sa mise en œuvre ».

La délégation a réaffirmé que quelle que soit l'appréciation que chacun peut porter sur la politique gouvernementale, pour le Cicr et les militants syndicalistes présents, « aucune diminution des tensions en Guadeloupe n'est susceptible de se produire tant que la répression systématique à l'encontre des syndicalistes perdure ».

Les conseillers, pour leur part, ayant enregistré les exigences formulées par la délégation, se sont engagés à ce que leur ministère écrive de manière circonstanciée au ministère de la Justice. Pour sa part, la délégation a réaffirmé qu'elle poursuivra sa campagne en France et à l'échelle internationale contre la répression antisyndicale, et particulièrement pour exiger la relaxe de Charly Lendo.

La délégation du Cicr et de syndicalistes

(1) Accords ratifiés par le gouvernement, signés entre les organisations patronales et les syndicats de Guadeloupe en mars 2009, au terme de la grève générale de quarante-quatre jours. Accords portant le nom du syndicaliste Jacques Bino, assassiné en Guadeloupe lors de cette grève générale.

Pour toute correspondance

Comité international contre la répression-Cicr
28, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris
E-mail : comiteintercontrelarepression@voila.fr

ÉTAT ESPAGNOL



Photo AFP

Plus de 100 000 à Barcelone, le 19 octobre !

Dimanche 19 octobre, des dizaines de milliers de personnes (110 000 selon la police) se sont rassemblées sur la place de Catalogne, à Barcelone, à l'appel de l'Assemblée nationale de Catalogne (ANC) et de l'Omniunion Cultural (association qui combat pour l'indépendance de la Catalogne). Ce rassemblement a été précédé par des assemblées dans les villes et les quartiers. La présidente de l'ANC, Carme Forcadell, s'est adressée au gouvernement catalan en exigeant la convocation, dans un délai maximum de trois mois, d'élections anticipées en Catalogne, dans l'objectif que le nouveau Parlement puisse proclamer l'indépendance. Le refus du gouvernement de la monarchie et de la Cour constitutionnelle d'accepter la convocation d'un référendum le 9 novembre prochain, pour que le peuple catalan puisse se prononcer, amène ainsi à une radicalisation extrême d'une bonne partie de la Catalogne. L'affrontement est à l'ordre du jour. L'intérêt des travailleurs de tout le pays, c'est l'exigence adressée au gouvernement de l'Etat espagnol que le peuple catalan puisse se prononcer librement. Permettre la libre expression du peuple catalan est la seule manière que soient garanties l'unité de la classe ouvrière et la fraternité entre les peuples.

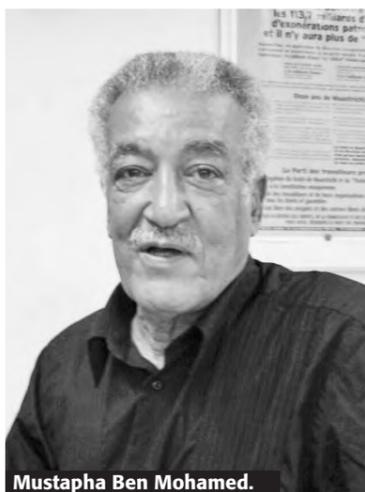
Entretiens entre Pierre Lambert et Mustapha Ben Mohamed

Algérie : il y a 60 ans, le 1^{er} novembre 1954

Il y a soixante ans, le 1^{er} novembre 1954, débutait ce que le gouvernement français de l'époque appelait « les événements d'Algérie » et que les Algériens, eux, désignaient du nom de « lutte de libération nationale ». Huit ans plus tard, l'Algérie obtenait son indépendance. Nous publions dans cette page des entretiens entre le fondateur de notre journal, Pierre Lambert, et un combattant algérien, Mustapha Ben Mohamed, qui participa à ces événements. Ces documents sont tirés d'une série d'articles publiés dans notre journal en 2004.



Pierre Lambert.



Mustapha Ben Mohamed.

Pierre Lambert : Je voudrais que tu nous expliques le cheminement qui a conduit à la cristallisation de courants et de tendances au sein du Parti du peuple algérien (PPA), qui se sont ensuite violemment affrontés.

Mustapha Ben Mohamed : Il faut préciser qu'en 1948, le PPA (qui avait été dissous et que nous avons malgré tout maintenu comme organisation centrale) constituait l'Organisation secrète (OS) avec la responsabilité de préparer l'insurrection armée (1). J'étais pour ma part responsable de l'OS dans la région d'Alger. La dissolution, en 1950, de l'OS a provoqué des tiraillements au sein de la direction du PPA, dont la vitrine légale était le MTLD. Cela s'est manifesté lors de notre participation à des élections.

Messali Hadj nous avait toujours expliqué que les élections n'étaient pas une fin en soi et que participer ou pas, tout dépendait de l'objectif visé. Ce n'était qu'un point d'appui pour diffuser la doctrine, les moyens d'action du parti et, au cours de toute l'histoire du mouvement national, le parti a parfois boycotté, parfois s'est opposé, parfois a participé, en expliquant toujours les raisons et les objectifs de ses décisions. Il y eut en avril 1953 des élections municipales dans toute l'Algérie. Le MTLD, qui était tout simplement le prolongement du PPA, décida de participer.

J'ai été élu conseiller municipal. Pendant toute la période de la « gestion », de l'élaboration du budget de la municipalité d'Alger, qui était présidée par Jacques Chevallier, j'ai pu constater l'adaptation du parti à une politique qui faisait fi de la démarche vers l'indépendance de l'Algérie : la collaboration avec l'administration coloniale vidait de tout son sens la volonté des Algériens de se réapproprier leur souveraineté.

Il faut relever par exemple l'adoption par le parti du budget de ces municipalités dirigées par les colons, budgets qui étaient évidemment au détriment des intérêts de la majorité des Algériens, toujours minoritaires dans ces assemblées.

A ce moment-là, j'ai commencé à me poser des questions. Ma démarche avait pour origine ma condition de travailleur aux chemins de fer. J'étais un ouvrier et j'avais une responsabilité syndicale (celle de la section CGT). Par là même, j'avais une démarche de lutte de classe.

On me parlait du peuple algérien, mais, dans ce peuple, il y avait aussi une petite bourgeoisie, et nous n'avions pas tous les mêmes intérêts ; je considérais que la seule force digne de la révolution en Algérie, c'était la classe ouvrière, alliée à la paysannerie. Il ne faut pas oublier qu'en Algérie, les paysans étaient sans terre. J'avais un esprit assez critique sur cette question.

Confronté à l'expérience chaque jour plus évidente de ce qu'était la cohabitation dans la gestion des affaires dans le cadre des communes, j'ai estimé que je devais marquer ma différence : je me suis opposé en 1954 à un budget présenté par Jacques Chevallier, alors que les autres élus MTLD le votaient. Lorsque j'ai voté contre le budget de la ville d'Alger, j'ai été contacté par le Comité de salut public.

Qu'en était-il de ce dernier ? Il était animé plus particulièrement par Filali (2) pour s'opposer à la ligne liquidatrice du comité central, pour le redressement du parti. Rezki Ladjali, qui n'était pas membre du comité central mais responsable d'une wilaya, m'a dit : « Il y a un Comité de salut public pour redresser le parti. Est-ce que tu veux en faire partie ? »

J'ai donné mon accord, et c'est là qu'a commencé le conflit ouvert avec les membres du comité central.



Dans les Aurès, en novembre 1954.

P. L. : Peux-tu nous donner quelques précisions ?

M. B. M. : Le comité central n'était pas issu d'un congrès, mais un organe composé par cooptation. Cela posait un problème, et Messali y était opposé. Mais, dans la mesure où il était pratiquement tout le temps en détention ou en résidence surveillée, il n'avait pas pu s'opposer à la constitution d'une nomenclatura.

A partir de là, s'est constituée une direction petite-bourgeoise. Ce n'était plus des ouvriers (traminots, petits métiers, petits commerçants, paysans, etc.), mais un groupe composé d'individus issus de la petite bourgeoisie (gros commerçants, professions libérales).

Cette direction a estimé pouvoir faire l'économie d'une révolution, qu'il était possible de faire des compromis avec le colonialisme français et qu'on pouvait améliorer la condition des Algériens par une espèce d'émancipation avec le temps. D'une certaine façon, le comité central s'est aligné sur la démarche des oulémas des Frères musulmans et sur celle de Ferhat Abbas (3), qui disaient : doucement, il est possible d'acquiescer des droits, etc., sans passer par la révolution. A partir de là, le MTLD était devenu un parti intégrationniste.

C'est pourquoi Messali, par l'intermédiaire de Filali, avait décidé la constitution du Comité de salut public. Est-on pour la révolution armée ou pour des négociations, des étapes, etc. ?

Les « centralistes » (4) pensaient que, avec les négociations, on aboutirait à une autonomie interne et, tout doucement, à une « indépendance ». L'autre tendance était de rompre définitivement avec cette démarche réformiste : nous ne pourrions nous libérer de l'impérialisme français que par une action armée. C'est à ce moment-là, début 1954, que s'est produit le clivage entre ceux qu'on a appelé les « centralistes », partisans d'une solution négociée, et les « messalistes », qui étaient pour la lutte armée (...).

Dans un deuxième entretien publié par notre journal, Pierre Lambert et Mustapha Ben Mohamed reviennent sur le 1^{er} novembre 1954.

P. L. : J'ai relaté dans le précédent numéro d'Informations ouvrières comment, à partir du déclenchement

de l'insurrection le 1^{er} novembre 1954, Messali a cherché à unifier le combat des uns et des autres, quels que soient les désaccords, à « nourrir la révolution ». Toi qui étais à Alger le 1^{er} novembre, quel est ton point de vue là-dessus ?

M. B. M. : Quand il y a eu les premières actions dans les Aurès et à travers l'Algérie le 1^{er} novembre, j'ai été surpris. Immédiatement, j'ai pris contact avec la direction à Paris et avec Messali. Ce dernier a écrit une note nous disant de nous organiser pour y aller.

A partir du moment où le conflit avait commencé, il fallait s'organiser pour s'insérer dans le cadre des décisions du congrès d'Hornu. Je rappelle que nous avions, au congrès d'Hornu, mis en place le Comité national révolutionnaire algérien (CNRA).

Dans la mesure où j'avais été désigné à ce congrès responsable militaire de la région d'Alger, j'ai commencé à organiser les réseaux pour assurer nos responsabilités.

Au lendemain du 1^{er} novembre, les autorités coloniales ont dissous le MTLD et arrêté les principaux dirigeants du MTLD, que ce soit l'aile « centraliste » ou l'aile messaliste. En ce qui me concerne, j'étais élu au conseil municipal d'Alger, dirigé par J. Chevallier, et j'étais en même temps ouvrier aux Chemins de fer algériens (CFA). J'ai quitté mon travail, et, avec d'autres élus messalistes, nous avons démissionné de ce conseil, dominé par les colons qui cherchaient à étouffer l'insurrection. C'est alors que je suis entré dans la clandestinité.

P. L. : En quoi ont consisté tes tâches au moment où les actions militaires ont commencé ?

M. B. M. : Pour en revenir au déclenchement du 1^{er} novembre, il faut revenir en arrière. Face à la politique réformiste et d'adaptation du comité central du MTLD (les « centralistes »), Messali avait décidé dès 1951 d'engager le combat contre cette ligne, pour remettre au centre de nos objectifs l'indépendance de l'Algérie. Sans l'offensive de Messali et sans la constitution, au sein du MTLD, d'un Comité de salut public sous la direction de Filali, il n'y aurait pas eu de 1^{er} novembre 1954.



Messali Hadj.

Il faut comprendre que, jusqu'au 1^{er} novembre 1954, les « centralistes » restent élus au conseil municipal, avec J. Chevallier. Après le 1^{er} novembre, les autorités ne saisissent pas bien toutes les ramifications et arrêtent à tour de bras, non seulement les messalistes, mais également les « centralistes », et notamment les élus d'Alger. J. Chevallier intervient en leur faveur ; ils seront relâchés quelques mois plus tard. Mais là, personne n'a plus le choix, personne ne peut revenir au conseil municipal alors que l'insurrection se généralise. L'insurrection se déclenche dans les Aurès, notamment à l'initiative de Ben Boulaïd, qui pense ainsi préserver l'unité du parti, réunifier les deux fractions (« centralistes » et messalistes) ; il écrit d'ailleurs à Messali une lettre lui indiquant qu'il doit prendre la tête de l'insurrection, appeler à l'unité du mouvement, car pour les messalistes, il est le chef historique. Messali n'aura jamais entre les mains cette lettre, qui ne lui a pas été remise malgré la demande de Ben Boulaïd (...).

(1) Messali Hadj fonde d'abord l'Etoile nord-africaine, puis, après sa dissolution, le Parti du peuple algérien (PPA), qui devient, après une nouvelle dissolution, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), et enfin, le Mouvement national algérien (MNA).

(2) Filali était un des plus proches compagnons de Messali.

(3) Les oulémas, Frères musulmans, prônaient, au nom de l'islam, une recherche de l'autonomie interne. Ferhat Abbas, issu de la petite bourgeoisie aisée d'Alger, qui prônait d'abord l'assimilation, puis l'autonomie, rejoindra le FLN.

(4) On désigne par « centralistes » les membres du comité central opposés dans leur majorité aux messalistes.